

QUELLES LIMITES À L'AIDE MÉDICALE?

Face aux évolutions de la procréation, le biologiste Jacques Testart et le juriste Daniel Borrillo ne s'accordent que sur un point : la nécessité d'un débat citoyen. *Propos recueillis par Claire Chartier*

Révolution anthropologique, logique de marché, liberté de l'individu... : Jacques Testart (1), père du premier bébé-éprouvette, et Daniel Borrillo (2) s'opposent sur les enjeux de la procréation moderne.

l'express Jusqu'ou l'aide médicale à la procréation (AMP) doit-elle satisfaire aux demandes des individus?

Jacques Testart Pour moi, la réponse est très claire : tant que leur demande consiste à compenser des empêchements pathologiques qui leur interdisent de procréer par eux-mêmes.

Daniel Borrillo La liberté de procréer me semble si fondamentale pour les projets vitaux de la personne qu'on ne peut pas limiter son exercice à celles et ceux qui, ayant les capacités corporelles, ne parviendraient pas à engendrer pour des raisons pathologiques. Priver une femme seule ou un couple de femmes de la maternité alors qu'on dispose des moyens techniques me semble sévère et injuste.

J. T. Les lesbiennes peuvent parfaitement devenir mères sans aide médicale, qui consiste essentiellement à procurer un donneur de sperme labellisé. Les homosexuelles américaines se débrouillent très bien depuis cinquante ans en s'auto-inséminant. La « PMA pour toutes » et la GPA ne sont pas la conséquence de recherches spécifiques mais seulement le détournement de techniques déjà anciennes (insémination artifi-

cielle, fécondation in vitro).

D. B. Mais l'auto-insémination est interdite en France.

Existe-t-il un « droit à l'enfant »?

D. B. Juridiquement parlant, non, car l'enfant n'est pas un objet ; il existe un droit à la vie familiale, protégé par la Convention européenne des droits de l'homme, et ce sont les individus qui décident de fonder une famille et des moyens pour y parvenir. L'Etat n'est pas obligé de donner un enfant aux couples qui le désirent, mais il doit assurer à tous les citoyens la possibilité d'accéder à la procréation dès lors qu'ils ne peuvent pas le faire naturellement.

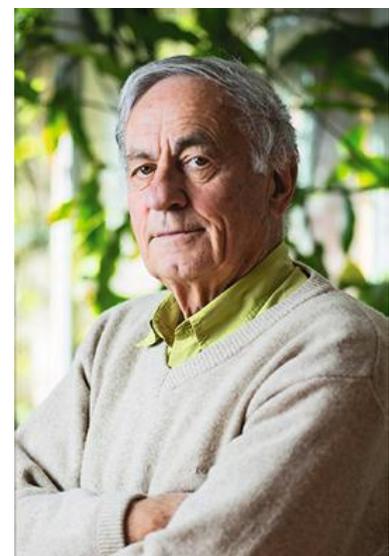
J. T. Les individus n'ont pas de droit à l'enfant, sauf à considérer ce dernier comme une marchandise. En revanche, l'enfant, lui, a le droit de connaître ses origines et de ne pas hériter d'une constitution biologique programmée. La production d'enfants sans racines biologiques et les mieux calibrés possible, dans l'esprit du transhumanisme, est bien dans l'esprit du marché...

D. B. Associer la question du transhumanisme au débat sur l'AMP, c'est prendre le risque de créer une sorte de panique morale, comme ce fut le cas pendant la réforme des lois bio-éthiques de 2004, lorsque la question du clonage reproductif a empêché une discussion sereine.

J. T. Pour ce qui est de l'actuelle « saison bioéthique », on constate plutôt que la discussion a été monopolisée par la PMA-GPA! D'autres enjeux nettement plus importants n'ont pas trouvé leur place dans les états généraux de la bioéthique, comme celui de l'extension du diagnostic préimplantatoire [DPI].

La société se décharge-t-elle de ses carences sur la médecine procréative ? Par exemple, lorsqu'elle propose aux femmes de congeler leurs ovocytes au lieu d'aménager les débuts de carrière pour faciliter la maternité ?

J. T. Oui, bien sûr ! Mais ce n'est pas seulement pour se décharger que la société utilise les technologies d'AMP, c'est aussi pour créer de nouveaux secteurs profitables et instrumentaliser les personnes en réduisant leur autonomie.



D. B. Contrairement à d'autres pays, la France a choisi la voie de la gratuité pour le don de gamètes, le profit est donc d'ores et déjà exclu. L'effritement du paternalisme médical au bénéfice de la reconnaissance de la personne à l'autodétermination a fait émerger la notion de consentement libre et éclairé. Pourquoi penser que les individus sont toujours mus par des passions tristes ?

Va-t-on vers un nouvel eugénisme au nom de la recherche de l'« enfant parfait »?

D. B. Le terme d'eugénisme est très connoté et culpabilisant. On devrait plutôt parler d'amélioration volontaire de la biologie humaine. Les biotechnologies ne sont ni bonnes ni mauvaises, elles sont ce que la société en fait. Nous devons les intégrer dans un nouveau contrat social. Dramatiser la question n'est pas d'un grand secours. Il va falloir vivre désormais avec l'idée que nous pouvons disposer de notre propre nature. Le tout est de savoir comment le faire de manière responsable. Il semble que 96 % des cas de trisomie 21 détectés conduisent à un avortement en France : est-ce de l'eugénisme? Non, les futures mères concernées ont choisi librement de pratiquer une IVG.

J. T. Vous oubliez que l'eugénisme, dont le but est d'améliorer – augmenter, disent les transhumanistes – le génome des individus, n'a pas besoin d'exercer une quelconque contrainte sur ceux-ci quand il concerne des embryons plutôt que des personnes nées. D'ailleurs, la définition initiale donnée par Francis Galton dans les années 1880 ne parlait pas d'obligation. Quant au « libre choix », on sait ce qu'il doit aux conditionnements et aux pressions variées... L'avis des personnes ne peut se construire avec objectivité et sens du bien commun que par des procédures bien cali-

brées, comme les conventions de citoyens, qui permettent leur confrontation à une information complète et contradictoire.



Que craignez-vous dans l'avenir, Jacques Testart ?

J. T. Si l'« enfant parfait » est heureusement un mythe hors d'atteinte puisqu'il ne peut même pas être défini, la recherche de l'enfant « idéal » est, elle, déjà à l'oeuvre. Certes, la manipulation qui consiste à modifier le génome embryonnaire, même si elle devient techniquement possible, restera longtemps inutilisable devant notre insuffisance à maîtriser ses effets imprévisibles. Mais la sélection des embryons, elle, passe par un tri génétique opératoire et fiable. Elle devrait s'étendre largement dès que la production d'ovules en laboratoire augmentera son efficacité tout en éliminant les servitudes gynécologiques pour les femmes. Les choix identiques de presque tous les géniteurs pour retenir l'embryon idéal aggraveront l'eugénisme de l'AMP et diminueront la diversité humaine. D'où des conséquences imprévisibles sur la résistance de notre espèce aux futures agressions environnementales.

Quelles limites fixer à la recherche et en fonction de quels critères ?

Danger médical, risque de mutation anthropologique ?

D. B. La liberté de la recherche scientifique fait partie de la liberté d'expression protégée par la Convention européenne des droits de l'homme. Quant à la mutation anthropologique, elle a commencé il y a quarante-deux ans avec la loi Neuwirth, légalisant la contraception. C'est à la société de décider où fixer les limites, en redoublant les mécanismes de délibération démocratique. Nous devons nous poser la question suivante : qui décide à la fin ? De mon point de vue, c'est toujours l'individu libre et informé. En visant à améliorer son propre bien-être, l'homme améliorera sans doute la société dans son ensemble.

J. T. Sauf qu'on sous-estime toujours les risques sociétaux et anthropologiques, au nom d'un hypothétique progrès résultant forcément de toute innovation. Mener des recherches pour mettre au point des technologies que la population désapprouve est inutile. Il appartient à la société de faire ses choix, oui, mais à l'occasion de procédures réellement démocratiques. Pourquoi la conférence de citoyens, qui doit être constitutive des états généraux de la bioéthique (depuis la loi 2011), a-t-elle été remplacée en 2018 par un « comité citoyen », au protocole flou, permettant toutes les manipulations et évitant, notamment, la qualité du contradictoire ? Le problème est que les autorités ne font pas confiance aux Français. ■

par Claire Chartier

(1) Jacques Testart est l'auteur, avec Agnès Rousseaux, d'*Au péril de l'humain*. Les promesses suicidaires des transhumanistes. *Seuil*, 2018.

(2) Daniel Borrillo (CNRS) vient de

publier Disposer de son corps : un droit encore à conquérir. *Textuel*,

2019.

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ « Il n'y a pas de droit à l'enfant, sauf à le considérer comme une marchandise » Jacques Testart

“ « Priver un couple de femmes de la maternité me semble sévère et injuste » Daniel Borrillo

